

N° d'épreuve FFM	Organisateur
Moto-Club	
N° d'affiliation	
Date	
Lieu	
Organisateur technique	
Adresse	
E-mail	
Téléphone	



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Licence :
Délégué FFM (Président du Jury).....	Licence :
Membre du Jury	Licence :
Membre du Jury	Licence :
Commissaire technique responsable	Licence :
Responsable du chronométrage	Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE MOTO POWER 25

- ★ **Catégorie 1** Age..... De 7 à 11 ans à la date de l'épreuve
 Machine Jusqu'à 80cc 2T à variateur
 Jusqu'à 65cc 2T à boîte de vitesse
 Jusqu'à 110cc 4T à boîte de vitesse
 Puissance 12cv maximum
 Plaques..... Numéro noir sur fond blanc
- ★ **Catégorie 2** Age..... De 10 à 13 ans à la date de l'épreuve
 Machine Jusqu'à 85cc 2T et jusqu'à 160cc 4T monocylindre
 Puissance 25cv maximum
 Plaques..... Numéro blanc sur fond noir
- ★ **Catégorie 3** Age..... A partir de 12 ans à la date de l'épreuve
 Machine Jusqu'à 125cc 2T ou 250cc 4T
 Puissance A : 15cv maximum / B : 25cv maximum
 Plaques..... Numéro noir sur fond jaune

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURANCE MOTO POWER 25

- ★ **Catégorie 1** Equipage..... 2 à 4 pilotes de 12 ans minimum dont un de plus de 15 ans
 Machine Open 4T monocylindre et 2T à boîte de vitesses ou à variateur
 Puissance 15cv maximum
 Plaques..... Numéro blanc sur fond noir
- ★ **Catégorie 2** Equipage..... 2 à 4 pilotes de 12 ans minimum dont un de plus de 15 ans
 Machine Open 4T monocylindre et 2T à boîte de vitesses ou à variateur
 Puissance 25cv maximum
 Plaques..... Numéro noir sur fond jaune

ENGAGEMENTS

👉 **Tarifs Vitesse**

Catégorie 1 : 70 €
 Majoration de 30 € à compter du :

Catégorie 2 & 3 : 110 €
 Majoration de 55 € à compter du :

👉 **Tarifs Endurance**

260 €
 Majoration de 100 € à compter du :

Contact

Téléphone

Email



Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus) non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Tout pilote mineur devra obligatoirement être accompagné d'une personne représentante légale ou mandatée, titulaire d'une licence FFM en cours de validité, minimum catégorie LAP (assistant pilote). Tout responsable de Team et toute personne ayant accès à la zone de panneautage ou de pré grille devra être titulaire d'une licence FFM au minimum de catégorie LAP.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 300 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 100 € pour un moteur 2T et de 200 € pour un moteur 4T. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical
 Nombre de secouristes
 Hôpital le plus proche

Nombre d'ambulance(s)
 Temps de trajet (en min)

Article 7 | Le site de pratique

Accès :
 Nom du site
 Adresse

Caractéristiques :
 Longueur du circuit
 Largeur minimum de la piste

Capacité en Vitesse :
 Pendant les essais : ...
 En manche : ...

Capacité en Endurance :
 Pendant les essais : ...
 En manche : ...

Nombre d'OCP*
 *Officiels Commissaires de Piste

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date :

Visa de la Ligue

Date :

Visa de la FFM

Date :
 Numéro :